

LE MANDRÉEN

Journal municipal d'information - Novembre 2013 - n° 186



TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



EDITION

La protection de notre environnement et de notre cadre de vie est un enjeu majeur de notre société.

Beaucoup oublient souvent que le développement durable qui est le garant de cette protection est assis sur trois piliers, l'écologie, l'économie, et le social, et non sur un seul, l'écologie.

Alors devons-nous placer l'homme au centre de la nature ou l'inverse ? oui, c'est un débat.

Mais personnellement je suis partisan de la première orientation et c'est elle qui doit fixer notre ligne de conduite.

Alors le Contrat de Baie de la Rade de TOULON, qui a vu le jour en 2002, s'inscrit tout à fait dans cette orientation et dans la Démarche de Développement Durable assis sur les trois piliers.

Ce contrat est arrivé à son terme après 7 années de fonctionnement, il a remporté un franc succès et s'il existe quatre autres contrats de ce type en France, c'est le seul qui soit allé à son terme et qui a été prolongé par un 2^{ème} contrat.

Ainsi le 11 Octobre dernier, les 46 partenaires, Etat, Agence de l'eau, Collectivités, La Marine, les Chambres Consulaires, les Associations, les Professionnels de la pêche, de l'élevage marin, etc., se sont réunis à la villa Tamaris Pacha, devant la baie du Lazaret, pour signer ce deuxième contrat.

Ce dernier s'est fixé comme objectif :

- L'amélioration de la qualité des eaux,
- La gestion durable des ressources en milieux naturels,
- L'amélioration du fonctionnement des écosystèmes aquatiques,

• Le maintien d'une animation qui associe durablement les acteurs du territoire.

Mais ces objectifs seront réalisés sans porter atteinte au secteur économique qui vit autour et au milieu de cette rade, en maintenant ou en créant de nouveaux emplois, et en permettant au plus grand nombre possible de vivre et de partager ce merveilleux territoire marin qu'est notre rade de Toulon.

Alors mandréens, soyons fiers de cette signature du deuxième contrat car notre ville qui est au centre de ce territoire est concernée, mais surtout parce que nous sommes à l'origine de cette belle initiative.

Gilles VINCENT,
Maire,
Conseiller Général

RECENSEMENT DE LA POPULATION DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2014

La Mairie de Saint Mandrier recrute ses agents recenseurs, adressez lettre de motivation et CV à Monsieur le Maire.
Renseignement :
Christine Maréchal - 04.94.11.51.74

Page 2	EDITO
Page 3-4	Actualités Municipales
Page 5	Environnement
Page 6	Libre Expression
Page 7	Jeunesse - Sports - Associations
Page 8	Culture-Associations

LE MANDREEN

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION

DISPONIBLE SUR WWW.VILLE-SAINTMANDRIER.FR

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : GILLES VINCENT

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION : VIRGINIE CARRE

RÉDACTION, CRÉATION GRAPHIQUE,

MISE EN PAGE : SERVICE VIE DE LA CITÉ

CRÉDIT PHOTOS : PATRICK LECONTE - LYDIA FOURNIE

SERVICE VIE DE LA CITÉ

IMPRIMERIE JOUBERT - 06517 CARROS

AGENDA

NOVEMBRE

le 1er : Cérémonie de la Toussaint

le 3 : Théâtre «Tu mendieras tant», par la troupe du Brigadier, à 17 h, théâtre Marc Baron. Entrée 12 €

le 11 : Commémoration de l'Armistice de 1918 (voir p. 3)

le 16 : Cérémonie de récompenses aux sportifs à 17 h, salle des Fêtes

le 16 : Concert de la Sainte Cécile à 20 h 30, théâtre Marc Baron (voir p. 8)

le 17 : Bourse aux jouets et aux vêtements, de 8 h à 18 h, place des Résistants

le 17 : Vide grenier du Pin Rolland

le 23 : Vide Jouets et Décors de Noël, salles Myrte et Arbouses de 9 h à 18 h

le 24 : Course nature, la 83430, à 10 h, place des Résistants

le 30 et 1er déc. : Foire de Noël, salles Myrte et Arbouses de 9 h à 18 h

DECEMBRE

le 1er : Vide grenier du Village

le 5 : Cérémonie en mémoire des morts au combat en Afrique du nord (voir p. 3)

le 6 : Pin Rolland fête Saint Nicolas. Rendez vous à 16 h 30, parking Sainte Asile

le 7 : Téléthon (voir p. 8)

le 15 : Fête Calendale

NOS JOIES, NOS PEINES

NAISSANCES

EME LENORMAND Chanel	15/09/2013
BOTTALLA BEUNARD Alice	18/09/2013
LEANDRI Louise	26/09/2013
GIRARDIN Antoine	02/10/2013
SZELIGA Louane	08/10/2013
DUBARRY Amaury	16/10/2013

MARIAGES

Valérie GUTIERREZ – Frank MICHELET	12/10/2013
Graziella LEDRU – Philippe BARROUQUERE	12/10/2013
Sylvie DELIGEY – Gérard D'ISANTO	12/10/2013

DÉCÈS

PARROT Lucien	15/09/2013	92 ans
BONNAVION Maurice	06/10/2013	92 ans
BRUXAUX Veuve CADIERE Jeanne	26/10/2013	85 ans

PERMANENCE COMMUNALE

Elle est assurée 7j./7, de 18 h à 8 h par un agent de la Police municipale au 06.75.56.02.17
L'agent d'astreinte est chargé d'être votre interlocuteur pour tout problème technique ou de sécurité.

INFO → ENERGIE

L'ÉCOGESTE DU MOIS

Etre raisonnable, c'est durable : Réduisez le gaspillage alimentaire en faisant une liste de courses pour n'acheter que le nécessaire, en faisant attention à la conservation des aliments et à leurs dates de péremption et en accommodant vos restes

Vous venez de vous établir à Saint-Mandrier ?

Les nouveaux arrivants sur la commune sont invités à se présenter en mairie. A cette occasion, la municipalité mettra à leur disposition un guide d'accueil qui leur sera remis au Cabinet du Maire.

Actualités Municipales

NOUS NE VOUS OUBLIONS PAS

Depuis le 6 juin 2013, deux journalistes sont retenus en Syrie contre leur gré. Parmi eux, Didier FRANÇOIS, est un administré de la commune où il possède une résidence.

J'ai souhaité rencontrer son épouse qui m'a confirmé les preuves de vie de son mari et du photographe, informations que j'avais eues du Ministère des Affaires Étrangères.



Didier FRANÇOIS
Journaliste
© Julien Cauvin / Europe 1

Je lui ai fait part de notre souhait de participer à une action pour ne pas les oublier.

Ainsi, nous avons convenu que chaque 6 du mois, date de leur enlèvement, une banderole serait installée sur le balcon de la Mairie et nous demandons aux Mandréens, à cette occasion, d'avoir une pensée pour les deux otages et leurs familles.

Le Maire



Edouard ELIAS
Photojournaliste
© Chris Huby / Haytham Pictures

HAUSSE DE LA TVA SERVICES PUBLICS

Dans sa séance du 16 octobre 2013, l'Assemblée Nationale a voté la partie recettes de la loi de finances 2014.

Dans cette loi, il est prévu une augmentation de la TVA sur les services publics, soit un passage de 5,5 à 10 % pour l'eau, l'assainissement et les transports et de 7 à 10 % pour les déchets (une augmentation de 5,5 à 7% avait déjà eu lieu en 2013).

Cette hausse de TVA, qui représente 1,1 milliard d'euros, sera répercutée sur les collectivités locales qui gèrent ces services publics, qui n'auront pas d'autre solution que de répercuter ces

hausse sur les utilisateurs de ces services, donc les administrés.

Les collectivités locales, notamment à travers leurs associations nationales, ont condamné cette hausse, la considérant comme injuste, notamment en ce qu'elle concerne la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères qui devra intégrer cette hausse de TVA, alors même que vous faites des efforts pour trier les déchets.

Avant que certains esprits chagrins ne s'emparent de cette information pour accuser les collectivités locales d'augmenter leurs taxes locales, il était important que vous soyez informés des raisons de cette augmentation.

Le Maire

LA VIE PATRIOTIQUE

Judi 5 décembre 2013

Journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie

- 11 h 20 : Rassemblement des participants devant la stèle du quai Kennedy
- 11 h 30 : Cérémonie et dépôt d'une gerbe
- 11 h 45 : Cérémonie et dépôt d'une gerbe au monument aux morts, place du 11 novembre

Mandréennes et mandréens venez nombreux pour partager ces moments d'hommage et de recueillement.

Jean Kuhlmann
Conseiller municipal
Délégué aux associations
et cérémonies patriotiques

A l'occasion des 40 ans du Conservatoire du Littoral, un film qui met en valeur les actions du Conservatoire, en particulier dans le Var, a été tourné.

Ce film apporte aussi les témoignages des acteurs des territoires dont celui de notre Maire.

Ce film est visible sous les liens :

www.dailymotion.com/video/x15rmq7

ou : <http://www.conservatoire-du-littoral.fr/actualite/21/4-l-actualite.htm>

Il sera visible sur le site de la commune.

Vous avez constaté l'état du quai Séverine qui appartient à la CCIV. Celle-ci, saisie par la municipalité, nous a informés par courrier de son Président que de lourds travaux de réparation seront réalisés dans les prochains mois. Des murs en « L » en arrière des enrochements seront disposés pour résister aux tempêtes d'est.

EMPLOI DU FEU ET BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS SUR LA COMMUNE

L'arrêté préfectoral n° 2013-05-16 du 16 mai 2013, interdit le brûlage des déchets verts par les particuliers, les collectivités et les entreprises sur l'ensemble du département. Il régit également l'emploi du feu au regard des risques d'incendie.

Notre Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de Police, particulièrement soucieux de l'environnement et des risques incendie de feu de forêt, a pris un arrêté municipal confirmant l'interdiction préfectorale de brûlage des végétaux. Cet arrêté est applicable quelle que soit la période de l'année (verte, orange ou rouge).

Des dérogations exceptionnelles pourront être accordées aux propriétaires des parcelles qui ne sont pas accessibles par le service municipal en charge du ramassage des branches et des déchets verts.

Les demandes de dérogations doivent être retirées au bureau de la police municipale, 15 jours avant la date prévue du brûlage ou d'emploi du feu.

Rappel : La commune collecte gratuitement les déchets verts en porte-à-porte le 1^{er} et 3^{ème} lundi de chaque mois. Il est également mis à disposition des habitations individuelles, des compacteurs à végétaux.

Bernard LHOMME
Conseiller municipal délégué
à la Sécurité

INFOS C.C.A.S.

Colis de Noël

Les personnes bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA) sont priées de se présenter au secrétariat du CCAS (04.94.11.24.56), munies de leur justificatif de paiement, en vue de l'inscription pour l'attribution d'un colis de Noël.

Bons d'achats

A l'approche des fêtes de fin d'année, les personnes bénéficiaires du RSA (socle) ou de l'ASS (allocation spécifique de solidarité) sont priées de se présenter au secrétariat du CCAS (04.94.11.24.56) munies d'un justificatif de paiement (attestation CAF ou pôle emploi) en vue de l'attribution d'un bon d'achat.

Mona ROURE
Adjointe à l'Action Sociale

Actualités Municipales

PROJET DE RESTAURANT SCOLAIRE

Après les phases obligatoires : administratives, informatives, législatives..., le projet de restaurant scolaire prend forme. Notre maître d'œuvre et architecte nous a proposé plusieurs esquisses que nous avons, avec le concours des utilisateurs et du Conseil Général, décorées, commentées, amendées et modifiées pour arriver à un consensus qui satisfasse tous les intervenants, tant en fonctionnalité (ce qui est majeur), qu'architecturalement et environnementalement. L'architecture de ce bâtiment permettra la création d'un préau couvert de 160 m² pour le collège.

Ce bâtiment construit sur 994 m² accueillera les élèves du primaire de l'école Louis Clément ainsi que les collégiens.

La cuisine assurera la confection de 684 repas par jour répartis sur :

• Collège	160 repas
• Primaires	180 repas
• Maternelles	120 repas
• Personnel	44 repas
• Portage repas	60 (180 les vendredis)

286 repas par jour pourront être servis en self au réfectoire. Les maternelles et l'élémentaire de l'école de l'Orée du Bois seront, comme actuellement, servis dans les satellites prévus dans les groupes scolaires.

Le bâtiment sera construit dans le cadre de la réglementation thermique 2012 plus BDM (Bâtiment Durable Méditerranéen).

Les accès se feront :

- Pour les primaires et collégiens, par leur cour de récréation respective.
- Pour le personnel, par l'ex stade de football qui servira ainsi, de parking.

Ce restaurant scolaire est réalisé en partenariat avec le Conseil Général, le coût prévisionnel est de 2 500 000 € HT, le Conseil Général intervenant pour 50 %, soit 1 250 000 € HT.

La date prévisionnelle de mise en service est fixée au 2^{ème} semestre 2015.

L'image ci-dessous (non contractuelle) donne un aperçu de l'architecture du bâtiment.



DISTRIBUTION ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Dans le cadre de la nouvelle délégation de service public en date du 1^{er} janvier 2013, il est prévu au chapitre travaux concessifs, c'est-à-dire à la charge du délégataire, le programme suivant :

1. Réhabilitation des forages de Verlaque :

La première phase des travaux est réalisée à savoir : réhabilitation du forage F2, sécurisation du site (clôture), mise en place d'appareillages de mesure et programmation monitoring nappe.

2. Réalisation du surpresseur de Verlaque :

Les études sont terminées. Les approvisionnements pour la pompe, la bache de pompage et leurs équipements sont en cours.

3. Réhabilitation des réservoirs :

Étude réalisée. L'installation d'une bache secondaire et la consultation pour le revêtement intérieur du réservoir sont en cours.

4. Renouvellement/renforcement de canalisations :

Il s'agit d'améliorer les conditions de desserte en eau potable ainsi que de la défense incendie de vos quartiers. C'est la partie des travaux la plus avancée (pour tenir compte de la période des pluies). Elle concerne

le remplacement de 3 500 ml de réseau ainsi que 24 vannes en différents diamètres, 75 branchements à reprendre et 56 branchements à repiquer.

Comme vous pouvez le constater, l'avancement des travaux est conforme au planning fixé entre la Commune et le délégataire, ils sont menés de front dans les deux quartiers retenus : le quartier du Marégau et le quartier de l'Olivier.

Afin que ces travaux se passent en bonne concertation, notre délégataire a avisé par email les riverains du quartier du Marégau et par courrier ceux du quartier de l'Olivier, tout cela complété par la mise en place de panneaux d'informations.

Pour les riverains ayant un compteur à l'intérieur de leur propriété, c'est le moment de se mettre en conformité avec le Règlement Communal du Service de l'Eau Potable c'est-à-dire de déplacer votre compteur en limite de propriété afin de faciliter le relevé des consommations.

Le planning prévisionnel des travaux est :

1. Quartier de l'Olivier :

Septembre à décembre 2013

Chemin des mimosas et Montée Costabella (partiels)

2. Quartier du Marégau :

Septembre 2013 à janvier 2014

Bd. d'Anjou, Av. de Provence, Bd. St Asile, Bd. de Bretagne, Av. du Béarn, Av. du Poitou, Bd. de Lorraine, Bd. de Gascogne, Av. d'Auvergne, Av. du Languedoc, Impasse de Bretagne, Impasse d'Artois, Impasse de Lorraine et Impasse d'Auvergne.
Merci à tous les riverains pour leur patience, suite aux nuisances de circulation et de coupure d'eau qu'ils vont subir durant cette période de travaux.

Gérard HOEHN

Adjoint au Maire chargé des Travaux

LES BRÈVES DU CONSEIL

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance le 14 octobre 2013.

Toutes les réunions du Conseil, annoncées par voie d'affichage et par voie de presse, sont ouvertes au public ; celui-ci ne peut troubler l'ordre public et le déroulement des débats par ses interventions.

Les principales délibérations portent sur les points suivants :

- Octroi d'une garantie partielle d'emprunt pour VAR HABITAT pour la construction des 9 logements sociaux « Les Argelas » ;
- Demande de fonds de concours exceptionnel à TPM pour les travaux d'aménagement du parking du Canon ;
- Adoption d'un fonds de concours pour le SYMIELEC VAR pour des travaux d'économie d'énergie sur l'éclairage public ;
- Demande de subvention au Conseil Régio-

nal PACA pour l'entretien et les frais de gestion de L'Ermitage ;

- Recrutement de 12 agents recenseurs pour le recensement général de la commune (mi-janvier à mi-février 2014) ;
- Modification du règlement des courses organisées par la municipalité et nouvelle formule ;
- Modification du règlement intérieur des garderies périscolaires ;
- Modification du règlement intérieur de la salle des fêtes ;
- Signature avec FRANCE DOMAINES d'une convention de mise à disposition du fortin du Gros Bau et de ses annexes ;
- Renouvellement de la convention avec IDENTITE CANINE relative à la mise en fourrière des animaux errants et dangereux ;
- Choix de l'attributaire du marché des deux révisions et des deux modifications du POS ;
- Choix de l'attributaire du marché d'assu-

rance du personnel communal ;

- Présentation des rapports d'activités 2012 de TPM, du Réseau Mistral et du SYMIELEC VAR ;
- Présentation du rapport et des conclusions de l'enquête publique sur la concession de domaine public maritime à TPM (Parc d'Activités Marine) : avis favorable du commissaire-enquêteur.

Sur 19 délibérations donnant lieu à vote, 11 ont été votées à l'unanimité / 2 avec une abstention / 3 avec 3 abstentions / 1 avec 2 abstentions et 1 contre / 1 avec 2 abstentions et 2 contre / 1 avec 3 contre.

Un compte-rendu analytique de chaque séance du Conseil Municipal est affiché sur le tableau devant la Mairie sous huitaine et peut être consulté sur place par l'ensemble des citoyens, ainsi que tout rapport, délibération et compte-rendu.

Michel MARIN
Adjoint au Maire

LE "CHEMIN DE RONDE"

En coopération avec TPM, la commune remet en état le chemin piétonnier qui permet, à partir de la rue Jean Aicard, de rejoindre la fin du sentier du littoral à Cavalas. Le transfert de gestion sous forme d'AOT de terrains militaires de la Marine vers la communauté d'agglomération a permis cette prise en charge et explique le nom de "chemin de ronde" donné à ce sentier.



Il permettra de découvrir la nouvelle parcelle de forêt communale, où seront présentées les principales essences méditerranéennes, et un magnifique panorama sur le port. Cimetière franco-italien, vallon de Cavalas, baliseront ce chemin jusqu'à la fin du sentier du littoral, plage de Cavalas. Il sera alors possible de revenir vers le village par le chemin des douaniers, la plage et le fort de la Coudoulière, la propriété de l'Ermitage et un cheminement piéton jusqu'au port. Ce sentier est indiqué au départ du site de Cavalas et de la Poste, au Creux Saint Georges, par plusieurs panneaux mis en place par TPM. Un balisage en orange est également en cours de réalisation.

CHÈRE ÉLECTRICITÉ

Une énergie chère : gaz, nucléaire ou charbon, est nécessaire pour produire la chaleur indispensable à la production de l'électricité *. Sur 3kw de chaleur produite, seul un petit tiers sera transformé en électricité. Les deux tiers restant réchaufferont inutilement océans et fleuves. 7 % de cette électricité sera encore perdue lors du transport pour sa livraison. L'électricité est donc une énergie précieuse. Le soleil par contre est gratuit et le rendement d'un chauffe-eau solaire est au moins de 80 %.

Faut-il d'autres raisons pour privilégier le soleil pour son eau chaude sanitaire ?

* : Hors énergies renouvelables.

LA SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Elle aura lieu du 16 au 23 novembre. Notre commune y participe. Tout au long de la semaine, les panneaux lumineux vous donneront des conseils de bon sens mais toujours utiles à rappeler pour éviter le gaspillage alimentaire, thème de cette année. En avant première, une de ces recom-

mandations : s'efforcer de faire ses courses avec une liste d'achats et de s'y tenir. Les grandes surfaces de distribution n'ont pas leurs pareilles pour nous inciter à acheter le superflu. Une raison supplémentaire de privilégier le commerce de proximité.



RIEN N'ARRÊTE LES CHARANÇONS

Malgré un traitement permanent par endothérapie, les deux beaux palmiers situés devant la mairie ont été attaqués par le charançon.

Le premier, traité en septembre, a redémarré et cette attaque a été jugulée. Le deuxième vient d'être traité et a l'apparence d'un crayon taillé. Plusieurs dizaines de larves et d'adultes étaient présents dans les palmes et dans le cœur.

Espérons que cet assainissement lui permettra de répartir et retrouver dans un ou deux mois les palmes d'antan.

A cette occasion, je rappelle aux mandréens que tout palmier atteint doit être déclaré en Mairie et traité selon le protocole. C'est le prix à payer pour lutter contre cette pandémie, sauf à voir disparaître à jamais nos palmiers.

Le Maire

UNE CONFÉRENCE PASSIONNANTE SUR LES ABEILLES

Pourquoi les armées de Napoléon emportaient-elles des tonneaux de miel ? Quelle est l'origine de l'expression "lune de miel", c'est à ces interrogations mais aussi bien d'autres que les apiculteurs de la commune nous ont répondu lors de la conférence "et si les abeilles disparaissaient ?".

Devant eux, un public attentif et passionné par cette vie de la ruche et les bienfaits que l'homme en retire, le miel, bien sûr, la gelée royale évidemment mais aussi le propolis, le pollen et même le venin d'abeille.

Mais cette merveilleuse horlogerie patiemment construite au fil de plusieurs millions d'années est aujourd'hui gravement menacée. Pesticides, perte de biodiversité, varroa, frelon asiatique... les menaces pour la ruche se mul-

tiplient et se conjuguent. En protégeant sur la commune des espèces endogènes, en les mettant hors de portée de certains prédateurs par notre situation de presqu'île, en éliminant le recours aux insecticides (*), nous pouvons modestement contribuer à ce combat pour la protection de cet insecte béni des dieux.

Un grand merci à MM. Arcobelli, Calmettes et Saran. Ce dernier est présent depuis plusieurs dizaines d'années tous les samedis sur notre marché pour nous offrir le fruit de son travail et... de ses abeilles.

(*) il reste encore quelques fascicules "jardiner sans pesticides" à votre disposition en mairie.

COMMENT L'EXPLIQUER ?

A Saint-Mandrier, en trois ans, la consommation électrique des mandréens a baissé de presque 2 millions de Kwh soit près de 7 % alors même que le nombre d'abonnés augmentait de 1 %.

La crise économique, les incitations aux économies d'énergie sont des données nationales et pourtant, la consommation d'électricité de notre pays reste stable.

Les conditions climatiques pourraient expliquer en partie ces bons résultats. L'hiver 2010 a été un peu plus rigoureux que celui de 2011 ainsi que l'attestent les degrés jours unifiés (DJU voir le tableau ci-contre) mais cela n'est vrai que pour 2010.

Dès lors, la seule explication résiderait bien dans un changement progressif de nos comportements.

Plus qu'ailleurs, serions-nous devenus plus économes en énergie ? Cueillerions nous les fruits d'une meilleure isolation des bâtiments, de la mise en oeuvre de lampes de dernières générations, de l'installation d'appareils plus performants comme les pompes à chaleur ? Peut-être également, avons-nous porté une plus grande attention à nos consommations, les économies d'énergies ne sont-elles avant tout de simples mais vraies économies.

Libre Expression

Ce qui gêne M. le Maire c'est la présence, la détermination, l'engagement, l'abord facile et amical, toutes les compétences qui font que M. Esposito est prêt à passer l'écharpe en mars prochain. Soyez certains que si le portrait peu flatteur que M. le Maire essaie de brosse de M. Esposito, de Mandréen en Mandréen était exact, il n'aurait aucun souci pour garder sa place et ne prendrait pas la peine de nous discréditer continuellement. Que M. le Maire sache que Saint-Mandrier ne lui appartient pas. **Saint-Mandrier appartient au mandréens**, ils voteront en mars prochain et d'ici là, nous ne répondrons plus à ces propos bileux et haineux d'un homme qui s'accroche à son fauteuil et parlerons uniquement de l'intérêt de Saint-Mandrier.

Marinière : Nous sommes tous d'accord, depuis plus de 18 ans, les mandréens souffrent de cette affreuse friche industrielle. Il est temps que des décisions soient prises et mises en œuvre. Nous ne voulons pas d'une immense résidence de tourisme surdimensionnée de 163 appartements

Quelques Précisions :

Il ne suffit pas d'avoir un abord « facile et amical » pour prétendre à la fonction de Maire et quant à la détermination et l'engagement, M. ESPOSITO pendant 6 ans nous a donné l'exemple ... contraire.

Bien évidemment Saint-Mandrier ne m'appartient pas, pas plus qu'à n'importe quel mandréen. Par contre, il faut remercier tous ceux qui, au fil des années de travail, ont fait de Saint-Mandrier un merveilleux cadre de vie qui nous est envié.

Soyez rassurés, vous les élus de MVTE vous n'en faites pas partie, vous avez passé votre mandat à critiquer nos actions sans jamais rien proposer.

Pour la Marinière :

L'annulation par le tribunal en appel de Marseille du jugement du tribunal de Nice pour incompétence annule le classement en espace remarquable de ce site.

avec une capacité restreinte de balnéothérapie qui massacrerait le cadre de vie de nos concitoyens du Pin Rolland, ce n'est pas ce qu'ils souhaitent. En période estivale, c'est bien plus de 1000 personnes qui vont s'abattre sur les sites sensibles que sont la plage et la pinède Sainte-Asile. En revanche, nous défendons un projet respectueux de l'environnement et créateur d'emplois, tranchant avec la démesure du projet du Maire sortant. Nous avons toujours dit que nous préférons préserver le cadre de vie des riverains et la quiétude du quartier plutôt que le profit d'investisseurs et de promoteurs extérieurs. C'est l'emplacement idéal pour créer le lieu de vie convivial qui manque tant et qui symboliserait le trait d'union entre le Pin Rolland et le Marégau, tout en dynamisant l'activité pour les professionnels alentours. Nous aurons prochainement l'occasion de vous présenter en détails notre projet sur ce lieu de vie que les mandréens doivent s'approprier.

Les élus MVTE : J.ESPOSITO, F.LIGER-BELAIR, L.LESTHEVENON.

Le PLU étant annulé, il convenait de remettre dans le POS, seul document d'urbanisme existant, le projet de balnéothérapie sur le site de la Marinière. Cette nouvelle procédure permettra la réalisation de ce projet. Elle comprendra une phase de concertation de la population qui se déroulera à la fin de la procédure.

Les agitations des uns ou des autres sur le sujet n'est dû qu'à l'approche des élections municipales mais notre volonté de donner une nouvelle image valorisante de ce site et la création d'emplois et d'activités est sans équivoque.

Le Maire

Pour plus d'informations, consultez le blog de Gilles VINCENT : www.gilles-vincent.com

A la demande de mandréens, je suis intervenu auprès de la majorité municipale pour « mise en place de ralentisseurs sur la route du Cap Cépet, avant le passage piéton se trouvant près de l'arrêt de bus Cabestan, sur les 2 voies. En effet, des véhicules circulent à une vitesse excessive,

ce qui est dangereux pour la sécurité des piétons et pour les véhicules qui sortent des différents d'habitation sur cette avenue. » N'hésitez pas à me contacter pour toutes propositions ou questions. Un élu de proximité au service des Mandréens.

J.M JEGOU, Elu, Demain Saint-Mandrier Gauche Unie et Ecologie, jmjegou@orange.fr
Jean-Marie JEGOU, élu Demain Saint-Mandrier Gauche Unie et Écologie : jmjegou@orange.fr / 04.94.63.60.35

DIMANCHE 24 NOVEMBRE 2013
4^{ÈME} COURSE NATURE DE ST-MANDRIER-S/MER



16 KM COTE 40% SUR 300M

La 83430

6 KM - 16 KM "PIQUANTS"
DÉPART 10H, PLACE DES RÉSISTANTS

INSCRIPTIONS WWW.VILLE-SAINTMANDRIER.FR
COHORASAINTMANDRIER@GMAIL.COM

Hôtel de Ville - Place des Résistants - 83430 SAINT-MANDRIER-sur-MER
Tel : 04.94.11.51.60 - www.ville-saintmandrier.fr

**RECOMPENSES
AUX
SPORTIFS
DE LA SAISON 2012/2013**

**SAMEDI 16 NOVEMBRE 2013
17H00 - SALLE DES FÊTES**



HÔTEL DE VILLE - PLACE DES RÉSISTANTS - 83430
SAINT-MANDRIER-S/MER
TEL : 04.94.11.51.60 - WWW.VILLE-SAINTMANDRIER.FR

ESSOR ÉCONOMIQUE

Infirmière libérale

Melle Peggy PONZANO, infirmière libérale vous informe de son installation sur la commune de Saint-Mandrier-sur-Mer, à compter du 1^{er} novembre 2013 pour vos soins à domicile.

Tel : 06 82 68 08 31



Jeunesse - Sport - Associations

L'ensemble des actions "Tous Avec ARTHUR !" a été un réel succès et une réussite collective de l'ensemble des mandréens (anonymes et commerçants), associations mandréennes et varoises ! Cette merveilleuse aventure ne pouvait s'arrêter là. D'autres enfants vont avoir besoin de nous tous et c'est donc tout naturellement que l'association HANDI PITCHOUN voit le jour sur notre commune.

Handi Pitchoun est une association Loi 1901 sans but lucratif qui va permettre aux enfants mandréens en situation de handicap au sens large, de le vivre de manière plus sereine. Les différentes actions (galas, tournois, etc.) permettront à d'autres enfants comme Arthur,

d'aller à la crèche, de gérer une situation difficile en cas d'hospitalisation mais aussi d'apporter un soutien financier dans la vie quotidienne, de réaliser un rêve d'enfant et de voir des yeux s'émerveiller... Bref, tout ce qui pourrait soulager un quotidien souvent rude et difficile. Nous savons que lorsqu'un enfant a un besoin, les sommes à débloquer peuvent être conséquentes, c'est pourquoi Handi pitchoun organisera régulièrement des actions qui permettront de faire face, dès qu'une demande nous parviendra. Baisser les bras n'est pas permis et Handi Pitchoun, avec votre soutien, va les aider ! Chacun peut donc offrir du temps et participer aux prochaines actions, mais aussi devenir membre de l'association pour 10 (ou

+) Euros par an !

Arthur rayonne à la crèche "Les Lucioles" et continue ses progrès :

c'est grâce à vous !

Nous avons prouvé que nous étions capables. Alors continuons, tous ensemble, à aider nos "handi pitchoun" à être des enfants épanouis ! Renseignements : 06 11 69 59 21



RENTREE AU MULTI-ACCUEIL LES COLIBRIS (I.Ge.S.A).

Nous avons repris nos activités fin Août. Vos enfants peuvent nous rejoindre, en accueil occasionnel, du Lundi au vendredi, le matin (8 h 30-11 h 45), ou l'après-midi (13 h 15 - 16 h 50), au Creux Saint-Georges, Route du cap Cépet et prendre le petit train vers l'autonomie, la découverte des jeux et des matières, la socialisation...

Pour tout renseignement, contactez-nous au 04 94 63 67 95.

L'équipe des Colibris



CONCOURS DE DESSIN

Dessine le logo de ton association Les Ti'Mandréens

La participation au Jeu concours organisé par l'association de parents d'élèves « Les Ti'Mandréens » est ouverte à toute personne physique entre 3 et 16 ans scolarisée sur la commune de Saint-Mandrier, accompagnée de son représentant légal. Les représentants légaux des participants ont jusqu'au vendredi 15 novembre 2013 à 10 h pour déposer les dessins de leurs enfants et le règlement intérieur du concours dans les boîtes aux lettres situées devant les écoles de la commune de Saint-Mandrier.

Pour que le dessin soit pris en compte, il doit être effectué à main levée. Les parents doivent dater et signer le règlement intérieur imprimable à partir du blog de l'association : <http://www.lestimandreens.canalblog.com/>. Les dessins seront choisis sur des critères d'originalité et de créativité... 10 dessins seront sélectionnés et présentés au public le samedi 23 novembre 2013 à 10 h salle Bailly de Suffren. Le gagnant sera désigné à partir de 12 h.

A vos crayons !

Le bureau de l'association aura toute autorité pour le choix final.

Merci !

ATTENTION TROTTINETTES, SKATES, VÉLOS...



Parents, merci de demander à vos enfants de rouler prudemment dans la rue des écoles : plusieurs petits ont été renversés ou bousculés

Colette DEMIERRE,
Conseillère Municipale
déléguée aux Affaires scolaires.

Depuis septembre 2012 l'association de parents d'élèves « Les Ti'Mandréens » organise après l'école une initiation autour des langues étrangères : Anglais, Italien et Espagnol pour les élèves de la commune (Maternelles - Élémentaire - Collège).

3 parents bénévoles et parfaitement bilingues (originaires des pays concernés) sont soutenus dans leurs interventions par 2 animateurs diplômés.

Les ateliers se déroulent de 16 h 20 à 18 h dans les locaux scolaires, nos animateurs récupèrent vos enfants dans leurs classes. Depuis septembre 2013 nous avons rajouté des ateliers de soutien scolaire, Théâtre et Zumba.

Rentrée 2014 : Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et aux vues des 4 conseils d'école qui se sont déroulés fin juin 2013, il apparaît que les élèves des écoles maternelles et élémentaires Louis Clément verront leur journée s'arrêter dès 15 h 15 et pour l'Orée du bois à Pin Rolland dès et 16 h.

Comment les parents vont-ils organiser leur journée ?

Le rythme biologique des enfants ne correspond évidemment pas à celui de leurs parents, ni à leurs obligations professionnelles...

Un forum et comité de pilotage ont été mis en place immédiatement (cf site www.ville-saintmandrier.fr/). Ce comité est constitué de parents d'élèves, d'enseignants et de responsables municipaux pour travailler sur un projet d'accueil transitoire. La municipalité a hérité de cette lourde tâche. Nous lui apporterons tout notre soutien.

Il nous semble primordial de nous soutenir entre parents, enseignants et élus pour le bien-être de nos enfants et une rentrée 2014 réussie !

Renseignements et inscriptions :
<http://lestimandreens.canalblog.com>
lestimandreens@gmail.com
06.73.371.372.

Culture - Loisirs - Associations

Téléthon

Le Théâtre Sud Varois présente le Dimanche 17 Novembre à 17 h et 19 h YVES PUJOL dans son nouveau One man show "LE TOULONNAIS"



Yves Pujol a la sang chaud, qu'on se le dise ! Résolument "sudiste", ténébreux parfois, drôle tout le temps, il porte un regard amusé sur notre vie ; un regard franc et décalé qui déclenche l'hilarité. Un restaurateur politiquement incorrect, un supporter insupportable, un directeur de maison de retraite comme on les aime... "Toulonnaissez vous" avec Yves Pujol et le vie sera plus drôle ! Patrick Sébastien a craqué sur lui, et les Chevaliers du Fiel aussi...

Ce spectacle a été co-écrit et mise en scène par Eric Carrière des Chevaliers du Fiel
 Tarif : 15€ - Réservations souhaitées au 06.72.15.39.19

Dimanche 1^{er} Décembre à 17 h, le Théâtre Sud Varois reçoit ANTHONY JOUBERT

Ce pensionnaire de l'émission de Laurent Ruquier "On ne demande qu'à en rire" s'arrête à Saint-Mandrier pour nous présenter sa galerie de personnages attachants, loufoques, mais toujours drôles. Entre Stand-up et comédie, il vous fera passer un moment d'humour très fort.
 Tarif : 15€ Réservations : 06.72.15.39.19



Périple de trois jours dans Les Alpes de Haute Provence pour l'Association Festive de la Presqu'île. Visite de Barcelonnette et balade nautique sur le lac de Serre Ponçon. Tous se sont réunis autour de la fontaine miraculeuse du Lauzet, qui a le pouvoir de chasser la mauvaise humeur... Prochaine escapade début décembre : Découverte des Vosges et Marchés de Noël en Alsace.
 Josiane STENTELAIRE,
 Présidente
 Tél. 04.94.94.74.69



Cette année, le samedi 7 décembre, un challenge sportif TPM ouvrira le TELETHON avec des étapes dans chaque commune.

La liaison entre Saint-Mandrier-sur-Mer et La Seyne (Parc de la Navale), ville étape suivante, s'effectuera grâce à un relais en course à pied. Nous recherchons bien sûr des volontaires ! (pas de chrono, un coureur tous les 500 m).

9 h : RDV sur la place des Résistants : Grands défis zumba et course en sacs. Venez nombreux !

Le comité d'organisation mandréen avec le soutien de la municipalité constitue une équipe de 8 personnes qui se déplacera tout au long de la journée dans les villes de La Seyne, Six Fours, Ollioules, Toulon, Le Revest, La Garde et la Valette (arrivée à 17 h) afin de réaliser d'autres défis sportifs (tir à l'arc, basket...).

Nous comptons sur votre participation symbolique et financière mais surtout humaine. Que Saint-Mandrier se mobilise pour cette grande cause et fasse de cette étape un moment de partage et de convivialité !
 Renseignements : Carine PAILLEY
 06 11 69 59 21



La Respeldido, groupe folklorique provençal vous invite à venir tous les Mercredis,
 • à 17 h pour une initiation à la danse provençale (adultes, ados et enfants).
 • à 15 h pour la confection des costumes personnels et jupes, robes, coiffes... prêtés aux danseurs qui participent aux fêtes et manifestations.

Concert de la Sainte Cécile. Ce récital de clavecin proposé ce samedi 16 novembre par l'association Festi Plus en partenariat avec le Conservatoire National de Région de TPM et la ville de Saint-Mandrier est une « mosaïque » de morceaux choisis, anciens et contemporains. Marco Bidin est un jeune musicien vénitien, organiste, claveciniste et compositeur renommé. Il est l'Organiste de la cathédrale de Stuttgart et directeur artistique de ALEA (Associazione Laboratorio Espressioni Artistiche). Il est régulièrement soliste en Italie et en Allemagne avec un répertoire qui s'étend du XV^e siècle jusqu'à nos jours. Il se produit également en Suisse, Espagne, Croatie, Corée du Sud et à la cité du Vatican.

Nous défignons pour les Fêtes Calendales en décembre et nous animons la veillée de Noël du 24 décembre en offrant les navettes à la sortie de la messe. Nous assurons le défilé de la Saint Pierre, et toute autre manifestation en cours d'année.

Vous êtes bienvenus tous les mercredis à la Salle Marc BARON

Contacts 04.94.63.93.35 / 07.77.05.40.23 / 06.71.24.38.29

